



IFSI

Centre Hospitalier Sainte-Marie
NICE

**CENTRE
HOSPITALIER
SAINTE - MARIE
NICE**

**INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS
SAINTE MARIE**

9337, rte de St Laurent
Quartier Plan du Bois
06610 LA GAUDE
Lignes directes

☎ 04.93.13.70.80 ou 82

Fax : 04.93.58.99.71

**DISPOSITIF SPECIFIQUE DE FORMATION
POUR LES ETUDIANTS RELEVANT DE L'ARTICLE 35
DE L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009 MODIFIE
EN VUE DE L'OBTENTION
DU DIPLOME D'ETAT INFIRMIER**

Art 35 :

Sont autorisés à se présenter au jury du diplôme d'Etat d'infirmier prévu à l'article 62, dans l'institut de formation en soins infirmiers de leur choix, les étudiants en médecine remplissant les conditions suivantes :

1° Avoir validé la deuxième année de la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales ;

2° Avoir réalisé et validé les unités d'enseignement UE 3.1.S1 et UE 3.1.S2 « Raisonement et démarche clinique infirmière » ;

3° Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de quinze semaines permettant la validation des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II ;

4° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

Les modalités des stages sont fixées par le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers choisi par le candidat après avis du conseil pédagogique.

ACCES AUX COURS SUR LA PLATEFORME LEARNEOS ET TEMPS DE REGROUPEMENT EN PRESENTIEL SUR LE SITE DE L'IFSI A PARTIR DE JANVIER 2019

CONTENU DE LA FORMATION

- Rentrée administrative une journée fin aout (date à définir) (6 heures)
- UE 3.1.S1 et S2 « raisonnement clinique » : regroupement 20 heures sur site (3-1-S1) et 4 heures (3-1-S2) , e-learning (accès aux cours et cas cliniques régulés par mail et lors des regroupements) et validation
- Suivi et validation de l'AFGSU 2 : présence obligatoire 21 heures sur site (2, 5 jours regroupés + ½ jour CM)
- Enseignements « Projet de soins » : 4 heures
- Enseignements « hygiène et infectiologie » : regroupement 8 heures sur site (regroupement 1 jour)
- Enseignements « législation, éthique et responsabilité » : regroupement 4 heures sur site.
- Enseignements complémentaires en lien avec l'exercice professionnel infirmier en France : regroupement 4,5 jours sur site répartis comme suit :
 - Calculs de doses et de débits : 4 heures
 - Ateliers de pratiques (Pratique de la transfusion à valider) : 24 heures
 - Méthodologie du rapport de stage et évaluation des compétences et activités en stage : 8 heures
- **2 Stages** d'une durée totale de 15 semaines à temps plein au cours du semestre 2
- **Préparation et exploitation de stage** : 8 heures

- **Accompagnement individualisé** comprenant :
 - 2 séances de suivi pédagogique individuel dont un avant la fin de l'année civile et un après les résultats du 1er semestre. (1 heure par suivi pédagogique)
 - Analyse des Pratiques Professionnelles en Stage effectuée lors du 1^{er} mois de stage ainsi qu'une visite par un formateur référent du stage favorisant l'analyse des pratiques et l'acquisition des compétences. Cette APPS valide pour partie l'UE 3.2 S2
 - 3 guidances concernant l'élaboration du rapport de stage (1 heure par guidance)
- **Rapport de stage :**
 - Le document écrit devra être rendu à l'IFSI à la date indiquée sur le programme qui vous sera remis le jour de la rentrée administrative.
 - Correction écrite par le guidant et un expert professionnel

ORGANISATION :

- Coordinateur : Mme BARRAYA
- En relation avec le Directeur et les autres cadres de l'équipe, il assure le suivi des enseignements, de leur planification, de leur validation, et le suivi pédagogique de chaque étudiant
- En relation avec le secrétariat, il assure le suivi administratif : vaccination, absences, interruption de formation, gestion des documents stages
- Un responsable des stages recherche les stages afin que le coordinateur les planifie
- Des cadres responsables d'UE assurent le projet et la répartition des enseignements, les évaluations des enseignements
- Des référents de stage font le lien avec les équipes de terrain, assurent les rencontres d'APPS en stage, et les évaluations théoriques en stage

VALIDATIONS :

- 3.1 S1: travail de groupe en janvier
- 3.1 S2 : travail individuel en partie en stage, en partie sur table
- AFGSU 2
- Rapport de stage: rendu mi-juin
- Stage : 4 compétences à valider (*cf les 10 du programme annexe 2 du décret du 31 juillet 2009*)
 - ✓ Compétence 1: évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine IDE
 - ✓ Compétence 2: concevoir et conduire un projet de soins IDE
 - ✓ Compétence 4: mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
 - ✓ Compétence 9 : organiser et coordonner des actions soignantes
- (Pratique de la transfusion)

PUBLIC	Etudiants en médecine relevant de l'article 35 de l'arrêté du 31/07/09
OBJECTIFS	Formation en vue de l'obtention du DEI.
DUREE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cours en e-learning sur la plateforme de Learneos de septembre à décembre 2018 et présentiel à l'IFSI à partir de janvier 2019 ▪ 2 Stages d'une durée totale de 15 semaines
HORAIRES	Selon planning remis le jour de la rentrée
FORMATEURS	Cadre formateur
COUT	3000 EUROS par candidat
CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre d'inscription manuscrite ▪ Attestation de validation de 2^{ème} année du deuxième cycle des études médicales ▪ Frais de dossier 125 € (chèque établi à l'ordre de l'IFSI Sainte Marie) ▪ Copie pièce nationale d'identité ou titre de séjour en cours de validité
SELECTION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien